

DECISION MUNICIPALE n° D20250612-064

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Juridique et Administration Générale
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Activité	Convention de prêt à usage de terrains communaux	
Lieu	Divers terrains naturels communaux	
Attributaire	Benoit NICOLLE	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles 1875 et suivants du code civil ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La commune met à disposition de Monsieur Benoit NICOLLE, des terrains « naturels » communaux comme suit :

- Dans le secteur du Mazet et de la Vialatte, à Ussel (19200), correspondant aux parcelles cadastrées section **ZE 87, 88** (pour partie), **98** (pour partie), **244** (à l'exception de l'emprise de l'aire de jeux), **473** (pour partie), en dehors des espaces destinés à l'usage du public, **295** (pour partie), **297, 251** (pour partie), **391** (pour partie)
- Dans le secteur de l'avenue de Champ Grand, à Ussel (19200), correspondant à la parcelle cadastrée section **ZD n°13** ;
- Dans le secteur de la rue Jean Ségurel, à Ussel (19200), correspondant aux parcelles cadastrées section **ZH n°128 et ZH n°80** (pour partie située le long des berges de la Sarsonne)
- Dans le secteur de la petite grange, impasse Pré Mornac, à Ussel (19200), correspondant à la parcelle cadastrée **AH 157**

Article 2 : Ce prêt est conclu pour un an à compter du 15 juin 2025. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction à chaque date anniversaire dans la limite du 14/06/2028.

Article 3 : Ce prêt est consenti à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE